



## Programme d'adhésion de hockey récréatif pour adultes



### Brochure d'information pour les joueurs

CARHA Hockey est un organisme national de sport sans but lucratif qui offre des ressources et des avantages au marché du hockey récréatif pour adultes (anciens joueurs et sans contact) au Canada. Depuis 1975, CARHA Hockey offre des programmes et des services à des hockeyeurs pour s'assurer qu'ils tirent le meilleur parti de la pratique de leur sport. Voici un aperçu des programmes et des services offerts par CARHA Hockey :

#### Localisateur de tournois

- ✓ Trouvez l'un des plus de 500 tournois soutenus par CARHA Hockey

#### Participez à l'un des grands événements sanctionnés par CARHA Hockey

- ✓ La [Coupe du monde de CARHA Hockey de 2020](#) (Richmond, BC)
- ✓ Le tournoi de hockey [Pacific Cup](#) (à Victoria, en Colombie-Britannique)
- ✓ Le tournoi de hockey [Pat Curran Mémorial](#) (à Ottawa, en Ontario)

#### Vous cherchez une ligue de hockey?

- ✓ Laissez CARHA Hockey vous aider à trouver une ligue, une équipe ou une séance de hockey non organisé ou de hockey improvisé masculine, féminine ou mixte dans votre région

#### Localisateur d'aré纳斯

- ✓ Trouvez un aré纳斯 n'importe où au Canada pour jouer

#### CARHA Hockey vous protège grâce à un régime d'assurance de hockey!

- ✓ Assurance responsabilité de 10 millions de dollars
- ✓ Protection en cas d'accident de sport sur la glace
- ✓ Votre couverture est transférable à toute autre équipe dans laquelle vous jouez ou ligue que vous organisez inscrite auprès de CARHA Hockey

### CARHA HOCKEY ASSURE VOTRE PROTECTION

*CARHA Hockey est en partenariat avec Dan Lawrie Insurance Brokers qui offrent l'un des programmes de hockey les plus abordables disponibles. Avantages CGL sont par la Compagnie d'Assurance Everest du Canada, et avantages accidents sont par la Compagnie d'Assurance Markel et sont soumis aux termes et conditions de la police d'assurance en vigueur réelles pendant la période de participation.*

Étant donné qu'il y a des risques associés à la pratique du hockey, il se peut que vous vous blessiez ou qu'une autre personne se blesse en jouant. Par conséquent, que vous jouiez dans une ligue ou que vous fassiez partie d'une équipe indépendante ou d'un groupe de hockey non organisé, CARHA Hockey veille à ce que vous soyez assuré pendant que vous pratiquez votre sport. Votre couverture est en vigueur pendant une année complète, du 1<sup>er</sup> octobre au 30 septembre chaque année. Vous avez également la possibilité de profiter de votre couverture avec d'autres ligues ou équipes inscrites auprès de CARHA Hockey sans frais supplémentaires.

L'**assurance responsabilité civile entreprise** vous protège advenant le cas où une action en justice est intentée contre vous en lien avec le hockey. L'assurance responsabilité civile entreprise vous protège jusqu'à hauteur de 10 000 000 \$ par incident. Veuillez noter que les incidents considérés comme étant de nature criminelle ne sont pas couverts par l'assurance responsabilité civile entreprise.

La **protection en cas d'accident de sport sur la glace** couvre les blessures corporelles et aux dents que vous pourriez subir sur la glace en jouant au hockey.

## PROTECTION EN CAS D'ACCIDENT DE SPORT SUR LA GLACE

Voici quelques-unes des nombreuses garanties pour les blessures corporelles et aux dents qui vous sont offertes.

<b>ASSURANCE DE HOCKEY</b>	<b>JUSQU'À CONCURRENCE DE</b>
Assurance responsabilité	10 000 000 \$ par incident
Assurance responsabilité des directeurs et des agents	5 000 000 \$ Per Incident
Responsabilité civile des locataires	5 000 000 \$
Erreurs et omissions	2 000 000 \$
Perte d'un membre	40 000 \$
Prestation en cas de mort accidentelle (en lien direct avec la participation à un match de hockey)	20 000 \$
<b>Assurance globale de remboursement des frais médicaux 50 000 \$ Comprend :</b>	
Médicaments sur ordonnance, infirmière autorisée, ambulance autorisée (en lien avec le hockey)	COMPRIS
Psychothérapie	COMPRIS
Appareils auditifs, béquilles, attelles, plâtres, appareils orthopédiques, ceintures herniaires, attelles médicales (doivent être prescrites par un médecin autorisé)	COMPRIS
Transport adapté jusqu'à concurrence de 250 \$/jour	COMPRIS
Membres artificiels	3 000 \$
Physiothérapeutes	750 \$
Chiropraticien	750 \$
Ostéopathie / Acuponcture	750 \$
Neuropsychologie	750 \$
Massage / Thérapie sportive (50 \$/Séance)	750 \$
Prestation en cas de fracture	500 \$
IRM privée	750 \$
Prestation de deuil – Accidentel	1 000 \$
Prestation de deuil – Non-accidentel	500 \$
Assurance dentaire pour les joueurs (protection faciale complète – aucun protège-dents requis)	2 000 \$
Assurance dentaire pour les joueurs (Demi-visière et protège-dents)	1 500 \$
Assurance dentaire pour gardien de but (masque approuvé par la CSA, protection faciale complète – aucun protège-dents requis)	2 000 \$
Assurance dentaire pour les arbitres (Demi-visière - aucun protège-dents requis)	2 000 \$

Toutes les prestations offertes en vertu de l'assurance de CARHA Hockey sont fournies par Everest et Markel Compagnie d'assurance du Canada et sont assujetties aux conditions actuelles de la politique d'assurance en vigueur pendant la période d'adhésion.

2

## CARHA HOCKEY

Suite 610, 1420 Blair Place, Ottawa, ON K1J 9L8

Tel: (613) 244-1989 / (800) 267-1854 • Fax: (613) 244-0451 / (866) 345-1975

[hockey@carhahockey.ca](mailto:hockey@carhahockey.ca)

[carhahockey.ca](http://carhahockey.ca)

**Comment présenter une demande d'indemnité à la suite d'un accident de sport sur la glace :** Les joueurs qui se blessent sur la glace en jouant au hockey peuvent présenter une demande d'indemnité en remplissant le [formulaire de demande d'indemnité pour accident de sport](#) ou en communiquant avec le bureau de CARHA Hockey. L'indemnité accordée sera établie en fonction des modalités du régime d'assurance.

- Les formulaires de demande d'indemnité doivent être signés par l'organisateur de la ligue ou le représentant de l'équipe.
- Les formulaires de demande peuvent être envoyés par télécopie ou e-mail ainsi que les reçus.
- Les formulaires de demande d'indemnité doivent être présentés dans un délai de **90 jours suivant la blessure**. Les demandeurs d'indemnité peuvent soumettre des reçus pour une période allant jusqu'à un an (1) après la date de la blessure.
- Les joueurs sont admissibles aux indemnités à condition d'avoir consulté un médecin ou un dentiste dans les **30 jours suivant la date de la blessure**.
- La protection pour les blessures aux dents en cas d'accident sur la glace ne s'applique à l'ensemble des dents naturelles saines qu'à condition qu'un équipement de protection du visage minimal ait été porté. Le régime d'assurance permet également les couronnes, les facettes et les structures de soutien. Les dents recouvertes sont couvertes par le régime d'assurance pourvu qu'elles ne soient pas amovibles.
- La protection pour les blessures corporelles en cas d'accident sur la glace doit faire l'objet d'une prescription d'un médecin.
- Les joueurs sont admissibles à 100 % de la protection pour les accidents de sport, et il n'y a pas de franchise. L'assurance est la police de première ligne pour les joueurs qui n'ont aucune forme d'assurance. L'assurance est une police de deuxième ligne pour les joueurs qui ont une assurance à leur travail ou autrement.
- Veuillez noter que les demandes d'indemnité sont traitées par les courtiers avec lesquels CARHA Hockey fait affaire dans un délai de 10 à 15 jours.

**Avis important :** CARHA Hockey et les compagnies d'assurance avec lesquelles il fait affaire désapprouvent la consommation d'alcool et de drogues lors de la pratique du hockey. Lors de tels cas, les protections prévues par votre régime d'assurance pourraient ne pas s'appliquer.

**Grossesse :** CARHA Hockey encourage la participation des femmes enceintes qui souhaitent jouer au hockey récréatif pour adultes. Pour des raisons de sécurité, CARHA Hockey recommande toutefois aux femmes enceintes de consulter leur médecin avant de jouer au hockey. Veuillez noter que le régime d'assurance ne couvre pas les blessures ayant des répercussions sur le terme ou le fœtus d'une femme enceinte.

[Veuillez communiquer avec les employés de CARHA Hockey ci-dessous pour obtenir de plus amples renseignements](#)

Laurie Langlois  
Programmes d'adhésion et Projets Spéciales  
[llanglois@carhahockey.ca](mailto:llanglois@carhahockey.ca)

Andrew Kelly  
Programmes d'adhésion et Hockey  
[akelly@carhahockey.ca](mailto:akelly@carhahockey.ca)